

BASSE-NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R25-2015-015

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2015

Sommaire

AGENCE REGIONALE DE SANTE BASSE-NORMANDIE	
R25-2015-10-14-002 - ARRETE DU 14 OCTOBRE 2015 PORTANT APPROBATION DE	
L'AVENANT 6 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE	
COOPERATION SANITAIRE TELESANTE BASSE-NORMANDIE (20 pages)	Page 5
R25-2015-10-20-001 - ARRETE DU 20 OCTOBRE 2015 PORTANT CREATION D'UNE «	
EQUIPE MOBILE » GEREE PAR LE CENTRE D'ACCUEIL ET	
D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES DES USAGERS DE	
DROGUES (CAARUD) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE	
CAEN (2 pages)	Page 26
R25-2015-09-29-007 - ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2	
JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -	
CENTRE HOSPITALIER DE SEES - N° 6 (4 pages)	Page 29
R25-2015-09-29-008 - ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2	
JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ANDAINES – N°9 (4 pages)	Page 34
R25-2015-09-29-006 - ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2	
JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -	
HOPITAL LOCAL DE SAINT JAMES – N°7 (4 pages)	Page 39
R25-2015-10-05-001 - ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2	
JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -	
CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE – N°8 (4 pages)	Page 44
R25-2015-10-05-002 - ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2	
JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -	
CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE – N°7 (4 pages)	Page 49
R25-2015-10-05-004 - ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2	
JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -	
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN – N°7 (4 pages)	Page 54
R25-2015-10-05-003 - ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2	
JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - N° 7 (4	
pages)	Page 59
R25-2015-10-05-005 - ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE	
L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT	
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) « LES PERVENCHES » DE	
BIEVILLE-BEUVILLE (4 pages)	Page 64
R25-2015-10-07-001 - ARRETE N° 3 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION	
DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE	
SURVEILLANCE - CH VIMOUTIERS (4 pages)	Page 69

R25-2015-10-07-002 - ARRETE N° 5 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION	
DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE	
SURVEILLANCE - CH MORTAIN (4 pages)	Page 74
R25-2015-10-19-001 - ARRETE N° 6 DU 19 OCTOBRE 2015 PORTANT	
MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU	
CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH BAYEUX (4 pages)	Page 79
R25-2015-10-01-004 - ARRETE N° 6 DU 1ER OCTOBRE 2015 PORTANT	
MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU	
CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH ARGENTAN (4 pages)	Page 84
R25-2015-10-01-005 - ARRETE N° 7 DU 1ER OCTOBRE 2015 PORTANT	
MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU	
CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH FALAISE (4 pages)	Page 89
R25-2015-10-07-004 - ARRETE N° 7 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION	
DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE	
SURVEILLANCE - CH LISIEUX (4 pages)	Page 94
R25-2015-10-07-003 - ARRETE N° 7 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION	C
DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE	
SURVEILLANCE - CH MORTAGNE AU PERCHE (4 pages)	Page 99
R25-2015-08-25-006 - ARRÊTÉ N°15-394 DU 25 AOUT 2015 PORTANT APPROBATION	C
DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE	
COOPERATION SANITAIRE COORDINATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS	
PUBLICS DE SANTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET INNOVATION (2 pages)	Page 104
R25-2015-10-09-004 - ARRETE N°2015-140028291-AF DU 9 OCTOBRE 2015	C
ATTRIBUANT DES CREDITS FIR AU TITRE DE L'ANNEE 2015 AU GCS TS BN (2	
pages)	Page 107
R25-2015-10-12-001 - ARRETE N°3 DU 12 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION	C
DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE	
SURVEILLANCE - CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE (4 pages)	Page 110
R25-2015-09-11-007 - DECISION N° 2015-Z140000022-D DU 11 SEPTEMBRE 2015	C
ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT FIR AU TITRE DE L'ANNEE 2015 A ERET	
D'HEROUVILLE SAINT CLAIR / CPAM 14 (1 page)	Page 115
R25-2015-10-15-001 - RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS POUR	C
L'EXERCICE D'ACTIVITE DE SOINS (1 page)	Page 117
SGAR Région Basse-Normandie	C
R25-2015-10-06-008 - ARRETE DU 07 OCTOBRE 2015 PORTANT PROROGATION DE	
LA COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES (1 page)	Page 119
R25-2015-10-16-001 - ARRETE DU 16 OCTOBRE 2015 PORTANT DELEGATION DE	C
SIGNATURE A LA PREFETE DE LA MANCHE CHARGEE D'ASSURER LA	
SUPPLEANCE DU PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE (2 pages)	Page 121
R25-2015-10-22-001 - ARRETE DU 22 OCTOBRE 2015 RELATIF AUX MODALITES DE	J
REUNION CONJOINTE DU CHSCT DE LA DIRECTION REGIONALE DE	
L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE HAUTE ET BASSE	
NORMANDIE (2 pages)	Page 124
	-

R25-2015-10-22-002 - ARRETE DU 22 OCTOBRE 2015 RELATIF AUX MODALITES DE	
REUNION CONJOINTE DU COMITE TECHNIQUE DE LA DIRECTION REGIONALE	
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE HAUTE ET	
BASSE NORMANDIE (2 pages)	Page 127
R25-2015-07-15-002 - DOUANES - ARRETE DU 15 JUILLET 2015 PORTANT	
DELEGATION DE SIGNATURE A M. SERGE DUYRAT, DIRECTEUR REGIONAL DES	
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BASSE-NORMANDIE (1 page)	Page 130
R25-2015-10-08-001 - DOUANES - ARRETE DU 8 OCTOBRE 2015 PORTANT	
SUBDELEGATION DE SIGNATURE A M. SERGE DUYRAT, DIRECTEUR REGIONAL	
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BASSE-NORMANDIE, A DES	
FONCTIONNAIRES PLACES SOUS SON AUTORITE (1 page)	Page 132

AGENCE REGIONALE DE SANTE BASSE-NORMANDIE

R25-2015-10-14-002

ARRETE DU 14 OCTOBRE 2015 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT 6 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE TELESANTE BASSE-NORMANDIE



ARRETE DU 14 OCTOBRE 2015 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°6

A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE

« TELESANTE BASSE-NORMANDIE »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu Le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

Vu le courrier de la Directrice de la Résidence Laurence de la Pierre EHPAD de Condé sur Noireau exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 3 février 2015 ;

Vu le courrier de la Pilote MAIA du Perche exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 12 février 2015 ;

Vu le courrier du responsable de l'association Bronchiolite Manche/SOS Kiné Respi Manche exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 24 février 2015 ;

Vu le courrier du Directeur-adjoint du Centre Hospitalier de Pont-L'Evêque exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 11 mars 2015 :

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD St-Joseph à Livarot exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 avril 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la Résidence Opale EHPAD à Aube exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 21 mai 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de l'Hospitalisation à Domicile Croix-Rouge Française de Caen exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 29 mai 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Résidence Henry Dunant de la Croix-Rouge Française exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 29 mai 2015 ;

Vu le courrier du Vice-Président de l'Association « Marguerite GUERIN » propriétaire et gestionnaire de l'EHPAD La Providence à Longny au Perche exprimant le souhait d'adhésion de cet établissement au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 29 mai 2015 ;

Vu le courrier du Vice-Président de l'Association « Marguerite GUERIN » propriétaire et gestionnaire de l'EHPAD du Sacré Cœur à Athis de l'Orne exprimant le souhait d'adhésion de cet établissement au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 29 mai 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de la Polyclinique de la Manche à Saint-Lô exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 1^{er} juin 2015 ;

Vu le courrier du Cogérant de la SISA PSLA Deauville Côte Fleurie à Deauville exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 3 juin 2015 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD St-Vincent de Paul à Occagnes exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 9 juin 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD St-Jacques et St-Christophe à Cesny Bois Halbout exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 11 juin 2015 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD des ANDAINES à La Chapelle d'andaine exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 15 juin 2015 ;

Vu le courrier du Président Directeur Général de la SA Polyclinique du Cotentin à Equeurdreville-Hainneville exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 16 juin 2015 ;

Vu le courrier du Directeur Général du Centre François BACLESSE exprimant le souhait de la Fédération des Centres de Lutte contre le Cancer d'adhérer en qualité de membre consultatif au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 17 juin 2015 ;

Vu le procès verbal de l'Assemblée générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 24 mars 2015 ;

Vu le procès verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 2 juillet 2015 qui approuve à l'unanimité l'avenant 6 de la convention ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie approuvé par ses membres fondateurs en date du 20 octobre 2009 ;

Vu l'avenant 1 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » dont les composantes ont été approuvées par ses membres au cours des Assemblées Générales du 24 mars 2010, du 1er décembre 2010 et du 21 mars 2011 ;

Vu l'avenant 2 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2011 ;

Vu l'avenant 3 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ;

Vu l'avenant 4 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avenant 5 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2013 ;

Vu la demande formulée en date du 22 septembre 2015 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant n°6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » :

CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

CONSIDERANT que l'objet de l'avenant n°6 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er}: L'avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire Télésanté de Basse-Normandie portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2: Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, à compter de la réception de sa notification pour les intéressés et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévues à l'article 1635 Q du Code Général des Impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.

Article 3: Le Directeur de la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Basse-Normandie, ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du département du Calvados.

Fait à CAEN, le 14 octobre 2015

La Directrice Générale de l'ARS de Basse-Normandie...

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint

Monique R COMES

<u>Annexe</u> : Avenant N°6 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Télésanté Basse-Normandie »



ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE TELESANTE BASSE-NORMANDIE

JEUDI 2 JUILLET 2015

AVENANT 6

GCS-AG-20150702-Avenant6.doc

Page 1 sur 15



AVENANT N°6 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE "TELESANTE BASSE NORMANDIE"

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-9 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-25 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

VU l'arrêté du 5 Novembre 2009 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, portant approbation de la convention constitutive, publié le 6 Novembre 2009 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;

VU l'arrêté du 8 Novembre 2011 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié le 14 Novembre 2011 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;

VU l'arrêté du 1 Mars 2012 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié le 15 Mars 2012 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;

VU l'arrêté du 28 Juin 2013 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié le 4 Juillet 2013 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié le 20 et 24 décembre 2013 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 5 de la convention constitutive, publié le 2 mars 2015 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale du 24 mars 2015 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale du 2 juillet 2015 ;

Les soussignés,

GCS-AG-20150702-Avenant6.doc

Page 2 sur 15



- 1. L'Association ANIDER
- 2. L'Association APRIC
- 3. L'Association Basse-Normandie Santé
- 4. L'Association Départementale des CMPP et CAMSP de la Manche
- 5. L'Association pour le Déploiement des Outils Communicants (ADOC) de Basse-Normandie
- 6. L'Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction (ANPAA)
- 7. L'Association Présage, MAIA Nord Cotentin
- 8. L'Association RSVA (Réseau de Service pour une Vie Autonome)
- 9. Le Centre de Rééducation Fonctionnelle William Harvey Korian
- 10. Le Centre de soins de suite Korian Côte Normande
- 11. Le Centre de Soins Infirmiers de Condé-sur-Noireau
- 12. Le Centre de Lutte Contre le Cancer François Baclesse
- 13. Le Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO) d'Alençon
- 14. Le Centre Hospitalier de L'Aigle
- 15. Le Centre Hospitalier d'Argentan
- 16. Le Centre Hospitalier d'Aunay-sur-Odon
- 17. Le Centre Hospitalier d'Avranches-Granville
- 18. Le Centre Hospitalier de Bayeux
- 19. Le Centre Hospitalier de Carentan
- 20. Le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie
- 21. Le Centre Hospitalier Public du Cotentin
- 22. Le Centre Hospitalier de Coutances
- 23. Le Centre Hospitalier de l'Estran Pontorson
- 24. Le Centre Hospitalier de Falaise
- 25. Le Centre Hospitalier de Flers
- 26. Le Centre Hospitalier de Lisieux
- 27. Le Centre Hospitalier de Mortagne
- 28. Le Centre Hospitalier de Mortain Gilles Buisson
- 29. Le Centre Hospitalier de Saint-Hilaire-Du-Harcouët
- 30. Le Centre Hospitalier de Saint-James
- 31. Le Centre Hospitalier de Saint-Lô Mémorial France-États-Unis
- 32. Le Centre Hospitalier de Vimoutiers Marescot
- 33. Le Centre Hospitalier de Vire
- 34. Le Centre Hospitalier InterCommunal d'Alençon-Mamers
- 35. Le Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines La Ferté-Macé
- 36. Le Centre Hospitalier Universitaire de Caen (CHU)
- 37. La Clinique Henri Guillard de Coutances
- 38. La Clinique Saint Dominique (Flers)
- 39. Le Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDDSM)
- 40. L'EHPAD de Trun
- 41. L'EHPAD Jean-Ferdinand de St Jean de Caen
- 42. L'EHPAD Jeanne Bacon (Villers-Bocage)
- 43. L'Espace Régional d'Education Thérapeutique de Basse-Normandie
- 44. L'Établissement Public de Santé Mentale de Caen (EPSM)
- 45. La Fédération Hospitalière de France
- 46. La Fédération de l'Hospitalisation Privée
- 47. La Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Basse-Normandie
- 48. La Fondation Bon Sauveur de Picauville

GCS-AG-20150702-Avenant6.doc

Page 3 sur 15



- 49. La Fondation du Bon Sauveur de Saint-Lô
- 50. La Fondation hospitalière de la Miséricorde
- 51. Le GCS « Accompagner et soigner ensemble dans le bocage et le prébocage »
- 52. Le GCSMS Inter-établissements du Sud Manche
- 53. L'HAD du Pays d'Alençon Soigner Ensemble
- 54. L'HAD Soins Maintien à Domicile du Bessin
- 55. L'Hôpital Privé Saint Martin (Caen)
- 56. L'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) Basse-Normandie
- 57. Le Pôle Santé Libéral Ambulatoire Avenir Santé de Condé-sur-Noireau
- 58. La Polyclinique de la Baie (Avranches)
- 59. La Polyclinique du Parc (Caen)
- 60. La Polyclinique de Deauville
- 61. Le Réseau Bas-Normand pour la prise en charge de la Sclérose En Plaques (RBS-SEP)
- 62. Le Réseau Bas-Normand Santé Qualité (RBNSQ)
- 63. Le Réseau de santé TELAP
- 64. Le Réseau Normandys
- 65. Le Réseau REPOP DONC (Dépistage Obésité Nord Cotentin)
- 66. Le Réseau ONCO Basse-Normandie
- 67. Le Réseau Ville-Hôpital Plaies et CICATrisation du Languedoc Roussillon
- 68. La Résidence Delivet (EHPAD de Ducey)
- 69. La SISA du pôle santé de l'Aigle
- 70. L'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) de Basse-Normandie
- 71. L'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) de Basse-Normandie
- 72. L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) de Basse-Normandie, Orthophonistes

Sont convenus des stipulations suivantes :



PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Télésanté Basse-Normandie, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le 24 mars 2015 et 2 juillet 2015.

Il s'agit tout d'abord de modifier la convention eu égard à l'admission de nouveaux membres au sein du GCS Télésanté Basse-Normandie, à savoir :

- Ont adhéré au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **24 mars 2015**, les membres **délibératifs** suivants :
 - Le Centre Hospitalier (14130 PONT-L'EVEQUE)
 - La MAIA du Perche (61400 MORTAGNE-AU-PERCHE)
 - La Résidence Laurence de la Pierre EHPAD (14110 CONDE-SUR-NOIREAU)
 - SOS Kiné Respi (50100 CHERBOURG-OCTEVILLE)
- A adhéré au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **2 juillet 2015**, le membre **consultatif** suivant :
 - La Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer (FNCLCC)
- Ont adhéré au groupement, sur décision de l'assemblée générale du 2 juillet 2015, les membres délibératifs suivants :
 - L'HAD Croix Rouge Française (14000 CAEN)
 - L'EHPAD des Andaines (61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE)
 - L'EHPAD La Providence (61290 LONGY AU PERCHE)
 - L'EHPAD du Sacré-Cœur (61430 ATHIS DE L'ORNE)
 - L'EHPAD Résidence Henry Dunant Croix Rouge Française (14000 CAEN)
 - L'EHPAD Résidence Opale (61270 AUBE)
 - L'EHPAD St Jacques et St Christophe (14220 CESNY BOIS HALBOUT)
 - L'EHPAD St Joseph (14140 LIVAROT)
 - L'EHPAD Saint Vincent de Paul (61200 OCCAGNES)
 - La Polyclinique du Cotentin (50120 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE)
 - La Polyclinique de la Manche (50000 SAINT LO)
 - Le SISA « PSLA Deauville Côte Fleurie » (14800 DEAUVILLE)

ARTICLE UNIQUE - MEMBRES DU GROUPEMENT - COLLEGES ET CAPITAL

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifiée comme suit :

GCS-AG-20150702-Avenant6.doc

Page 5 sur 15



Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ANIDER	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. LEGALLICIER Bruno	11,36 €
Centre François Baclesse	Centre de Lutte Contre le Cancer de Basse-Normandie Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris 14000 CAEN	M. MEFLAH Khaled	11,36 €
Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO)	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON	M. GEFFROY Yves	11,36 €
CH Aigle (I')	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault 61305 L'AIGLE	M. RIANT Yves	11,36 €
CH Argentan	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. LE BRIERE Jérôme	11,36 €
CH Aunay-sur-Odon	Établissement public de santé	5 rue de l'Hôpital 14260 AUNAY SUR ODON	M. FERRENDIER Olivier	11,36 €
CH Avranches-Granville	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. HEURTEL Jean-Pierre	11,36 €
СН Вауеих	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond 14401 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	11,36 €

Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CH Carentan	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	M. COLOMBEL Jean-Claude	11,36 €
CH Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. VAIL Jean-Jacques	11,36 €
CH Cotentin	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	M. MORIN Maxime	11,36 €
CH Coutances	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. LUGBULL Thierry	11,36 €
CH Estran - Pontorson	Établissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. MORETTE Bruno	11,36 €
CH Falaise	Établissement public de santé	Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. GOARVOT Yvon	11,36 €
CH Flers - Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. WETTA Claude	11,36 €
CH Lisieux (Robert Bisson)	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. KERFOURN Anselme	11,36 €
CH Mortagne	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	11,36 €
CH Mortain - Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HEC Maryvonne	11,36 €
CH Pont L'Eveque	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE	Mme GORENFLOT Françoise	11,36 €
CH Saint-Hilaire-du-Harcouët	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. GLEVAREC Vincent	11,36 €

Page 7 sur 15



Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CH Saint-James	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT-JAMES	Mme LECOMTE Claudine	11,36 €
CH Saint-Lô (Mémorial France- Etats-Unis)	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. LUGBULL Thierry	11,36 €
CH Vimoutiers (Marescot)	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	Mme JEZEQUEL Nathalie	11,36 €
CH Vire	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. MELIS Elio	11,36 €
CHIC Alençon-Mamers	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay 61000 ALENCON	M. GEFFROY Yves	11,36 €
CHIC des Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur marie Boitier 61600 La FERTE-MACE	M. PONCHON François	11,36 €
CHU - Centre hospitalier universitaire de Caen	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. PIQUEMAL Angel	11,36 €
Clinique du Docteur Henri GUILLARD	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. TATARD Yvan	11,36 €
Clinique Saint Dominique	Etablissement Privé de santé	99 rue de Messei 61100 FLERS	M. JOSSE Didier	11,36 €
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	11,36 €
Fondation Bon Sauveur de Picauville	Établissement privé d'intérêt collectif	Rue Saint Sauveur 50360 PICAUVILLE	M. PIGAUX Bruno	11,36 €
Fondation Bon Sauveur de Saint- Lô	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. PIGAUX Bruno	11,36 €
Fondation Hospitalière de la Miséricorde	Établissement privé d'intérêt collectif	15 rue des Fossés Saint Julien 14000 CAEN	Mme KRIKORIAN Myriam	11,36 €

Page 8 sur 15



Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
HAD Alençon Soigner Ensemble	Établissement public de santé	63 bis rue d'Alençon 61250 CONDE SUR SARTHE	M. BAROUKH Claude	11,36 €
HAD Croix Rouge CAEN	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle	11,36 €
HAD Soins Maintien à domicile du Bessin	Association de type loi 1901	2 rue d'Aprigny 14400 BAYEUX	M. VALENTIN Eric	11,36 €
Hôpital Privé Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. CARLIER Maxime	11,36 €
Korian - William Harvey	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 MARTIN D'AUBIGNY	M. TAKOUGNADI Stanislas	11,36 €
Korian - Côte Normande	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	11,36 €
Polyclinique de la Baie	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	M. DELAVAUD Didier	11,36 €
Polyclinique du Cotentin	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE	M. RIVIERE Joël	11,36 €
Polyclinique de Deauville	Etablissement Privé de santé	28 avenue Florian de Kergorlay 14800 DEAUVILLE	M. BROUTE Julien	11,36 €
Polyclinique de la Manche	Etablissement Privé de santé	45 rue du Général Koënig 50000 SAINT LO	M. LEMIRE Franck	11,36 €
Polyclinique du Parc	Etablissement Privé de santé	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	11,36 €



Collège B – Collège « Ville »

Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Déploiement Outils Communicants (ADOC BN)	Association de type loi 1901	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. FAROY Francis	100,00 €
Centre de Soins et Santé Condé/Noireau	Association de type loi 1901	Croix Rouge Française 12 Rue de Vire 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme PATTI Michèle	100,00 €
Pôle Santé libéral ambulatoire Avenir Santé Condé	Association de type loi 1901	Pôle Vaullegeard 9 bis rue du Poncel 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. LESAOUTER Bernard	100,00 €
PSLA de DEAUVILLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. GUYOT Sylvain	100,00 €
SISA du Pôle de Santé de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	100,00 €

Collège C – Collège « Établissements Médico-Sociaux »

Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Départementale des CMPP et CAMSP de la Manche	Association de type loi 1901	12 rue de la Varoquière 50000 SAINT LÔ	M. FAGNEN Jean Louis	31,25 €
Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction (ANPAA)	Association de type loi 1901	12 rue Courtonne 14000 CAEN	Mme OURY Elisabeth	31,25 €
Résidence Delivet DUCEY	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BLOCKLET Sylvie	31,25 €
Résidence Laurence de la Pierre EHPAD	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme ESPALLARGAS-ADAM Colette	31,25 €
EHPAD Résidence L'Orée des Bois LA CHAPELLE D'ANDAINE	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	31,25 €
EHPAD Le Sacré Cœur ATHIS DE L'ORNE	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	31,25 €
EHPAD Pierre Wadier TRUN	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. LE BRIERE Jérôme	31,25 €
EHPAD Henry Dunant CAEN	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle	31,25 €
EHPAD Jeanne Bacon VILLERS BOCAGE	Établissement public de santé	13, rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	31,25 €

Page 11 sur 15



Assemblée générale du 2 juillet 2015

Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD Jean-Ferdinand de Saint Jean CAEN	Établissement public de santé	19-21 rue Malfilâtre 14000 CAEN	Mme MONDESERT Dorothée	31,25 €
EHPAD La Providence LONGNY AU PERCHE	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme DUBOIS Béatrice	31,25 €
EHPAD Résidence Opale AUBE	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	31,25 €
EHPAD Saint Jacques et Saint Christophe CESNY-BOIS- HALBOUT	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	M. TILLARD Stéphane	31,25 €
EHPAD Saint Joseph LIVAROT	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme DESTIGNY Sylvie	31,25 €
EHPAD Saint Vincent de Paul OCCAGNES	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme CHOQUET	31,25 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BLOCKLET Sylvie	31,25 €



Collège D – Collège « Réseaux et Structures Transverses »

Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association APRIC	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme MARNEFFE-LEBREQUIER Anne	29,41 €
Association Basse-Normandie Santé	Association de type loi 1901	10 rue des Compagnons 14000 CAEN	M. BUREAU Jean-Yves	29,41€
Association RSVA	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. LEROY François	29,41 €
Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDDSM)	Association de type loi 1901	CH Les Genêts - Fond° BS Picauville Avenue Banque à Genêts 50470 LA GLACERIE	M. BOITTIAUX Gérard	29,41 €
Espace Régional d'Education Thérapeutique de Basse- Normandie	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14050 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. REZIK Yves	29,41 €
GCS - Accompagner et soigner ensemble dans le bocage et le prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	M. VALENTIN Eric	29,41€
IREPS	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. LEPEE Jean-Louis	29,41 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	M. LEPY Etienne	29,41 €
MAIA du Perche	Association de type loi 1901	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme SABBAHI Ophélie	29,41 €

Page 14 sur 15

Assemblée générale du 2 juillet 2015



Membre adhérant	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Réseau Bas-Normand pour la prise en charge des patients atteints de sclérose en plaques (RBN-SEP)	Association de type loi 1901	Résidence "Les Lavandières" 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	Mme JAILLON RIVIERE Valérie	29,41 €
Réseau Bas-Normand Santé Qualité (RBNSQ)	Association de type loi 1901	3 Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. GAUTIER Benoit	29,41 €
Réseau CICAT-LR	Association de type loi 1901	Hôpital Lapeyronie 371 avenue du Doyen Giraud 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	29,41 €
Réseau RéPPOP – DONC (Dépistage Obésité Nord Cotentin)	Association de type loi 1901	304 Boulevard du Québec 50400 GRANVILLE	Mme SAUMUREAU Simone	29,41 €
Réseau Normandys	Association de type loi 1901	CHU Clemenceau CS 30001 14033 CAEN CEDEX 9	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	29,41 €
Réseau ONCO Basse-Normandie	Association de type loi 1901	3, place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. ANDRE Michel	29,41 €
Réseau TELAP	Association de type loi 1901	2 rue de la Girafe 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	29,41 €
SOS Kiné Respi Manche	Association de type loi 1901	48 rue Ancien Quai 50100 CHERBOURG OCTEVILLE	M. RIBEILL Philippe	29,41 €

Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérant	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Fédération Hospitalière France (FHF)	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. MORIN Maxime	3000€
Fédération Hospitalière Privée (FHP)	73 boulevard de l'Europe 76000 ROUEN	M. CARLIER Maxime	€ 00'00
Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Basse- Normandie	Croix Rouge Française Pôle Domicile 5 rue Saint Vincent de Paul 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle	9 00′0
Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer (FNCLCC)	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MEFLAH Khaled	€00′0
Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) de Basse-Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine	€00′0
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) de Basse- Normandie	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain	0,00€
Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) de Basse-Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick	0,00€

Page 15 sur 15

AGENCE REGIONALE DE SANTE BASSE-NORMANDIE

R25-2015-10-20-001

ARRETE DU 20 OCTOBRE 2015 PORTANT
CREATION D'UNE « EQUIPE MOBILE » GEREE PAR
LE CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT
A LA REDUCTION DES RISQUES DES USAGERS DE
DROGUES (CAARUD) DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN



ARRETE PORTANT CREATION D'UNE « EQUIPE MOBILE » GEREE PAR LE CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES DES USAGERS DE DROGUES (CAARUD) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9 et R.313-1 à D.313-14 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé;

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

VU l'arrêté du 15 septembre 2015 fixant les dotations régionales des dépenses médico-sociales ;

VU la demande présentée par l'EPSM de Caen le 28 février 2014 en vue de la création d'une équipe mobile rattachée au CAARUD ;

VU la visite de conformité du véhicule dédié à l'équipe mobile -- CAARUD- effectuée le 16 octobre 2015;

CONSIDERANT que le projet répond à des besoins recensés ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement des structures comparables ;

CONSIDERANT que le projet est compatible en coût de fonctionnement en année pleine avec le montant des crédits de l'ONDAM pour les établissements médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques notifiés au titre de l'exercice budgétaire 2015 ;

SUR PROPOSITION du directeur de l'offre de santé et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La demande de création d'une équipe mobile équipée d'un véhicule dédié, présentée par le CAARUD de l'EPSM de Caen est acceptée.

<u>ARTICLE 2</u> : Cette création sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Numéro FINESS de l'entité juridique (EJ) : 140000316

Numéro FINESS de l'établissement (ET) : 140026725

178 - Centre d'accueil, d'accompagnement à la réduction des

risques

Code discipline :

508 - Accueil, orientation, soins et accompagnement

Code mode de fonctionnement :

Code catégorie d'établissement :

42 - Equipe mobile de rue

Code catégorie clientèle :

814 - Personnes consommant de substances psychoactives

illicites

Code mode financement :

05 - ARS

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille CS 55035 14050 CAFN cedex 4 ARTICLE 3: En application de l'article L.313-1 alinéa 4, cette autorisation est accordée jusqu'à l'extinction de l'autorisation de création initiale. Le renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L.313-6 du Code de l'action sociale et des familles, la validité de la présente autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité de la structure aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.312-1 du code précité.

<u>ARTICLE 5</u>: En application de l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de création de cette structure sera réputée caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification.

<u>ARTICLE 6</u>: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 7: Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

<u>ARTICLE 8</u>: Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à CAEN, le 20 octobre 2015

Monique RICOMES

Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint

Vincent KAUFFMANN

AGENCE REGIONALE DE SANTE BASSE-NORMANDIE

R25-2015-09-29-007

ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -CENTRE HOSPITALIER DE SEES - N° 6



ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SEES

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16.

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées modifié le 20/12/2011, le 25/04/2012, 15/05/2014, le 26/05/2015 et le 29/06/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame le Préfet de l'Orne en date du 31 juillet 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Standard : 02 31 70 96 96

http://www.ars.basse-normandie.sante.fr

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
 - « Mme Yvonne SERGENT » est renouvelée dans ses fonctions,
 - « M. Robert BOSCHER » est renouvelé dans ses fonctions.

<u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier de Sées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 29 septembre 2015

La Directipe générale,

ARS de Basee Normandie Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Jean-Yves HOUSSEMAINE - Maire de Sées Président	15/05/2014
	M. Jean-Pierre FONTAINE - Président de la communauté de communes du Pays de Sées	15/05/2014
	M. Claude DUVAL - Conseiller départemental	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Angéla CUREY - Représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Dr Alain HEUZE - Représentant la CME	20/12/2011
	M. Brigitte GUERIN - Représentant les organisations syndicales CGT	26/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Yvonne SERGENT - (Usagers - désigné par le Préfet)	29/09/2015
	M. Robert BOSCHER - (Usagers - désigné par le Préfet)	29/09/2015
	Mme Edmée d'HARCOURT - (Usagers - désignée par le DGARS)	29/06/2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE BASSE-NORMANDIE

R25-2015-09-29-008

ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES
ANDAINES – N°9



ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE l'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ANDAINES A LA FERTE MACE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé modifié par l'arrêté modificatif n°1 réféncé DT 61-327/2010, le 18/01/2011, le 01/06/2011, le 05/04/2012, le 19/09/2013, le 22/05/2014 et le 17/06/2014,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie.

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

http://www.ars.basse-normandie.sante.fr

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
- « Mme Michelle LEMAITRE » est renouvelée dans ses fonctions,
- « Docteur Jean-Louis VILLENEUVE » est renouvelé dans ses fonctions.

<u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier Intercommunal des Andaines à La Ferté Macé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 29 septembre 2015

La Directride Générale,

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier intercommunal des Andaines à la Ferté Macé

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT	M. Jacques DALMONT - Maire de la Ferté Macé Vice - Président	17/06/2014
	M. Robert GLORIOD - Conseiller municipal de Bagnoles de l'Orne	22/05/2014
LES COLLECTIVITES	M. Bernard SOUL - Maire de Domfront Président	22/05/2014
TERRITORIALES	M. Jean Claude FOURQUET - Maire de la Chapelle d'Andaines	22/05/2014
	M. Jérôme NURY - Premier Vice-président du Conseil départemental	22/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Christine BIGOT - Représentant la CSIRMT	19/09/2013
	Dr Philippe DUMONT - Représentant la CME	22/05/2014
	Dr Ahmed HOCEINE - Représentant la CME	23/09/2013
	M. Daniel DAVID - Représentant les organisations syndicales (FO)	22/05/2015
	Mme Nathalie BOITTIN - Représentant les organisations syndicales (FO)	22/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Michel MARY (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Michel VERON (usagers-désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Noëlle POIRIER (usagers -désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Michèle LEMAITRE (Personnalité qualifiée désignée par le DGARS)	29/09/2015
	Dr Jean Louis VILLENEUVE (Personnalité qualifiée désignée par le DGARS)	29/09/2015

R25-2015-09-29-006

ARRETE DU 29 SEPTEMBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -HOPITAL LOCAL DE SAINT JAMES – N°7



ARRETE N ° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JAMES

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'arrêté de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-JAMES modifié le 16/12/2010, le 20/05/2011, le 18/05/2012, le 08/10/2014, le 19/05/2015 et le 23/07/2015.

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

Article 1er: L'article 1er de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-JAMES est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des personnalités qualifiées :
 - « Mme Colette BOGO » est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

Article 4: Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et la Directrice du centre hospitalier de SAINT-JAMES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 29 septembre 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint

Vincent KAUFFMANN

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4

Standard: 02 31 70 96 96

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint James

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
		DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M.DUVAL Yannick - Mairie de Saint-James Président	08/10/2014
	Mme DELFRAISSY Anne – Mairie de St James	08/10/2014
	M. Jacky BOUVET- Conseiller départemental	19/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Christèle MALLE, - Représentant la CSIRMT	08/10/2014
	Dr Jean-Yves BUREAU - Représentant la CME	23/07/2015
	Mme TESNIERE Catherine - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	19/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Camille MARTIN - (usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	M. Maurice BOYER - (usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	Mme Colette BOGO - (usagers - désignée par le DGARS)	29/09/2015

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96 http://www. ars.basse-normandie.sante.fr

R25-2015-10-05-001

ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT
L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE N°8



ARRETE N° 8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE modifié le 20/05/2011, le 27/05/2011, le 22/07/2014, le 22/05/2014, le 05/02/2015 et le 26/06/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la proposition du Président de l'Association France Alzheimer de la Manche, en date du 6 août 2015,

VU la désignation du représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) au conseil de surveillance, en date du 9 juin 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

VU l'extrait du procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement, en date du 16 juin 2015,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie.

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :
- « Mme HAMELIN Annie » est remplacée par « Mme Delphine DUMORTIER ».
- « Mme Noëlle FIEVET » est prolongée dans ses fonctions,
- « Dr Frédéric GODDE » est prolongé dans ses fonctions.
- Au titre des personnalités qualifiées :
- « M. Pierre DESCHAMPS » est remplacé par « M. Jean SAUNIER » .

<u>Article 2:</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3:</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4 :</u> Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 5 octobre 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie Directeur Seneral Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches-Granville

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE
	Mme Dominique BAUDRY, maire de Granville <i>Présidente</i>	22/05/2014
	M. David NICOLAS, maire d'Avranches Vice - Président	22/05/2014
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Guénhaël HUET, représentant la communauté de communes d'Avranches - Mont Saint-Michel	22/05/2014
LINITOTALLO	M. Jean-Paul LAUNAY, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer	22/05/2014
	M. DELAUNAY Antoine, conseiller départemental	26/06/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Delphine DUMORTIER, représentant la CSIRMT	05/10/2015
	Mme Noëlle FIEVET, représentant la CME	05/10/2015
	Dr Frédéric GODDE, représentant la CME	05/10/2015
	M. Alain MORAZIN, représentant les organisations syndicales (CFTC)	05/02/2015
	M. Loïc PORCHER, représentant les organisations syndicales (FO)	05/02/2015
	En cours de désignation (usagers – désigné par le Préfet)	
	Dr Jean Yves BUREAU (usagers-désigné par le Préfet)	02/06/2010
AU TITRE DES PERSONNALITES	Mme TABAC Azeline (usagers -désigné par le Préfet)	22/05/2014
QUALIFIEES	M. Jean SAUNIER (usagers -désigné par le DGARS)	05/10/2015
	M. Jean-Claude DELNATTE (usagers -désigné par le DGARS)	26/06/2015

R25-2015-10-05-002

ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE -CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE – N°7



ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16.

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle modifié le 11/04/2012, le 16/09/2013, le 17/03/2014, le 27/05/2014, le 26/05/2015 et le 29/06/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame le Préfet de l'Orne, en date du 2 juillet 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Aigle, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
 - « M. Dominique RIMAUD » est remplacé par « Mme Jacqueline TESSIER » au titre des personnalités qualifiées.

<u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier de l'Aigle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 5 octobre 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie Directeur General Adjoint Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Aigle

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Véronique LOUWAGIE - Maire de L'Aigle Présidente	27/05/2014
	Mme Monique LANGEVIN - Représentant la communauté de communes du pays de l'Aigle	27/05/2014
	M. Philippe VAN-HOORNE - Conseiller départemental	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Séverine COQUELIN - Représentant la CSIRMT	02/06/2010
	Dr Ouali SALHI - Représentant la CME	11/04/2012
	M. Jean-Marc LOUISFERT - Représentant les organisations syndicales - CGT	26/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Réjane LEVESQUE - (Usagers - désigné par le Préfet)	16/09/2013
	Mme Jacqueline TESSIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Jean-Marie GOUSSIN - (Usagers - désigné par le DGARS)	29/06/2015

R25-2015-10-05-004

ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN – $N^{\circ}7$



ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé.

VU l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de CAEN modifié le 30/05/2011, le 22/03/2012, le 30/06/2014, le 26/09/2014, le 02/05/2015 et 26/05/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le courrier de la représentante de la Commission des Soins Infirmiers et Rééducation Médico-Technique (CSIRMT) au conseil de surveillance de l'EPSM de Caen,en date du 21 mai 2015,

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados, en date du 29 juillet 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

<u>Article 1^{er}</u> : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'EPSM de CAEN, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :
 - « Mme Marianne PINCHART» est renouvelée dans ses fonctions.
- Au titre des personnalités qualifiées :
 - « M. Denis MALO » est remplacé par « Mme Monique BACON ».

<u>Article 2</u>: Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3:</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

Article 4: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur de l'EPSM de CAEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 5 octobre 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance de l'EPSM de Caen

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
	Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC - Mairie de Caen Présidente	30/06/2014
REPRESENTANT LES	M. Thierry RENOUF - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Sylviane LEPOITTEVIN - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	M. Ludwig WILLAUME - Conseiller départemental	26/05/2015
	M. Jean-Pierre RICHARD - Conseiller départemental	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Marianne PINCHART - Représentant la CSIRMT	05/10/2015
	Dr Patrice GENVRESSE - Représentant la CME	22/03/2012
	Dr Marc TOULOUSE - Représentant la CME	22/03/2012
	M. Wilfrid DAVOULT - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	02/02/2015
	M. Michel TANGUY - Représentant les organisations syndicales (CGT)	02/02/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Pierre-François POUTHIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/09/2014
	Mme Monique BACON - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Philippe GUERARD - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Alain LECLERE - (Usagers - désigné par le DGARS)	19/03/2012
	En cours de désignation - (Usagers - désigné par le DGARS)	

R25-2015-10-05-003

ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 MODIFIANT L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - $\rm N^{\circ}$ 7



ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE FLEURIE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur modifié le 27/04/2011, le 02/06/2014, le 26/09/2014, le 02/02/2015, le 28/05/2015 et le 23/07/2015.

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, en date du 14 septembre 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

<u>Article 1^{er}</u> : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
- « Mme Christine BONNIEUX » est renouvelée dans ses fonctions.

<u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de la Côte Fleurie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 5 octobre 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à Honfleur

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Albert DEPUIS - Maire de Cricqueboeuf	02/06/2014
	M. Michel LAMARRE - Maire de Honfleur Président	02/06/2014
	Mme Colette NOUVEL-ROUSSELOT - Conseillère départementale	28/05/2015
	M. Michel-Olivier MATHIEU - Représentant la communauté de communes du Pays de Honfleur	02/06/2014
	M. BAILLEUL Michel - Représentant la communauté de communes du Pays de Honfleur	02/06/2014
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Nelly FAUVEL - Représentant la CSIRMT	28/05/2015
	Dr Daniel ABOU-ZAKHAM - Représentant la CME	28/05/2015
	Dr Isabelle GEFFRAY - Représentant la CME	28/05/2015
	Mme Christine JEAN - Représentant les organisations syndicales (UNSA)	02/02/2015
	Mme Martine MATRAS - Représentant les organisations syndicales (FO)	02/02/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Christine BONNIEUX (Usagers - Désigné par le Préfet)	05/10/2015
	En attente de désignation (Usagers - Désigné par le Préfet)	
	Mme Danièle POUSSIER (Usagers - Désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Christian CARDON (Usagers - Désigné par le DGARS) Vice-Président	23/07/2015
	Dr Jean-Paul DEYSINE (Usagers - Désigné par le DGARS)	23/07/2015

R25-2015-10-05-005

ARRETE DU 5 OCTOBRE 2015 PORTANT
MODIFICATION DE L'AUTORISATION
D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT
D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES (EHPAD) « LES PERVENCHES » DE
BIEVILLE-BEUVILLE





ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) « LES PERVENCHES » DE BIEVILLE-BEUVILLE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, Le Président du Conseil Départemental du Calvados,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9 et R.313-1 à D.313-14 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé :

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 2 avril 2015 relative à l'élection du Président du Conseil départemental :

VU le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2011-2015 ;

VU l'arrêté conjoint du 14 février 2005 portant extension de capacité de l'EHPAD pour une capacité totale de 144 lits ;

VU la convention de financement d'une plateforme de répit et d'accompagnement signée entre l'établissement et l'ARS de Basse-Normandie le 20 février 2012 ;

CONSIDERANT que la référence à cette plateforme ne figure pas dans l'arrêté d'autorisation de l'établissement ;

CONSIDERANT que cette modification n'entraîne aucune modification du fonctionnement et du financement de l'EHPAD;

SUR PROPOSITION CONJOINTE du directeur de l'offre de santé et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et du directeur général des services du Conseil Départemental du Calvados ;

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} : La référence au financement d'une plateforme de répit et d'accompagnement des aidants est indiquée dans l'arrêté d'autorisation de l'EHPAD « Les Pervenches » à Biéville-Beuville ;

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille CS 55035 14050 CAFN cedex 4 Direction Générale Adjointe de la solidarité
Direction de l'autonomie
17, avenue Mendes France
BP 10519
14035 CAEN CEDEX 1

<u>ARTICLE 2</u>: Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Numéro FINESS de l'entité juridique (EJ) : 14 000 305 4 Numéro FINESS de l'établissement (ET) : 14 001 639 5 Code catégorie d'établissement : 500 – EHPAD

Capacité précédente : 144 lits
Capacité totale autorisée : 144 lits
Code mode financement : 45

La répartition est la suivante :

Hébergement permanent	Unité Alzheimer	Accueil temporaire
-discipline d'équipement : 924	-discipline d'équipement : 924	-discipline d'équipement : 657
-mode de fonctionnement : 11	-mode de fonctionnement : 11	-mode de fonctionnement : 11
-catégorie clientèle : 711	-catégorie clientèle : 436	-catégorie clientèle : 711
-capacité autorisée : 87	-capacité autorisée : 40	-capacité autorisée : 2

Accueil de jour	Plateforme de répit
discipline d'équipement : 924 -mode de fonctionnement : 21 -catégorie clientèle : 436 -capacité autorisée : 15	discipline d'équipement : 963 -mode de fonctionnement : 21 -catégorie clientèle : 436

(924 : accueil pour personnes âgées ; 657 : accueil temporaire pour personnes âgées ; 963 : plateforme de répit ; 11 : hébergement complet en internat ; 21 : accueil de jour ; 711 : personnes âgées dépendantes ; 436 : personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer)

ARTICLE 3: Cette autorisation est délivrée pour une durée de quinze ans à compter du janvier 2002, soit jusqu'au 4 janvier 2017, conformément à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 du code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du code précité.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Calvados dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs et au bulletin officiel du département du Calvados.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs et au bulletin officiel du département du Calvados.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Basse-Normandie, du département du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

ARTICLE : Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Basse-Normandie et le Directeur Général des services du département du Calvados sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Basse-Normandie, du département du Calvados et au bulletin officiel du département du Calvados.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

ARS de Basse Normandie Directeur General Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFRANN

Fait à CAEN, le 5 OCT. 2015

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le directeur général des services du département

du Calvados

éric OLLIVIER

R25-2015-10-07-001

ARRETE N° 3 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH VIMOUTIERS



ARRETE N° 3 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé.

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers, modifié le 27 mai 2014 et le 26 mai 2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame le Préfet de l'Orne en date du 2 juillet 2015 et du 31 juillet 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vimoutiers est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
 - «M. Gabriel COOL» est renouvelé dans ses fonctions,
 - «M. Joseph DERIAUX » est remplacé par « Mme Jacqueline TESSIER ».
 - «M. Gilbert BRIANCON » est renouvelé dans ses fonctions.

<u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Vimoutiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 7 octobre 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie Directeur/Genéral Adjoint

Monique RICOMES
Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vimoutiers

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Guy ROMAIN - Maire de Vimoutiers Président	27/05/2014
	Mme M. Thérèse MAYZAUD - Présidente de la communauté de communes du Pays de Camembert	27/05/2014
	M. Jean-Pierre FERET - Conseiller départemental	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Corinne POTTIER - Président de la CSIRMT	26/05/2015
	Dr Maryannick JAOUEN-RAVASSE - Représentant la CME	26/05/2015
	M. Grégory GUILLEMOT - Représentant les organisations syndicales (FO)	26/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Gabriel COOL – (Usagers - désigné par le Préfet)	07/10/2015
	Mme Jacqueline TESSIER – (Usagers - désigné par le Préfet)	07/10/2015
	M. Gilbert BRIANCON – (Usagers - désigné par le DGARS)	07/10/2015

R25-2015-10-07-002

ARRETE N° 5 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH MORTAIN



ARRETE N°5 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL GILLES BUISSON A MORTAIN

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de MORTAIN modifié le 06/12/2010, le 25/03/2011, le 20/05/2011, le 16/09/2013, le 27/05/2014 et le 28/05/2015

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes du Mortainais en date du 21 septembre 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

http://www.ars.basse-normandie.sante.fr

<u>Article 1^{er}</u>: Conformément aux articles R.6143-1 à R.6143-4 du code de la santé publique, l'article 1^{er} de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionales de Santé de Basse Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du de l'hôpital Gilles Buisson à Mortain est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :
 - « Mme Marie KERLEAU » est remplacée par « M. Albert BAZIRE », représentant la Communauté de Communes du Mortainais.
- <u>Article 2</u>: Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.
- <u>Article 3:</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur de l'hôpital Gilles Buisson à MORTAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 7 octobre 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES
Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Mortain

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Hervé DESSEROUER - Maire de Mortain Président	27/05/2014
	M. Albert BAZIRE - Représentant la communauté de communes du Mortainais	07/10/2015
	M. Serge DESLANDES - Conseiller départemental	28/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Patrick CHEMIN - Représentant la CSIRMT	28/05/2015
	Dr Noël BLIN - Représentant la CME	02/06/2010
	M. Olivier CROCHER - Représentant les organisations syndicales (FO)	28/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Guy DEVERRE- (usagers - désignée par le Préfet)	27/05/2014
	M. Pierre DESCHAMPS - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Jean-Louis RIVIERE - (usagers - désigné par le DGARS)	25/03/2011

R25-2015-10-19-001

ARRETE N° 6 DU 19 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH BAYEUX



ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BAYEUX

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 4 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bayeux modifié le 21/04/2011, le 25/05/2011, le 25/04/2012, le 02/06/2014 et le 27/05/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet de Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, en date du 13 octobre 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

http://www.ars.basse-normandie.sante.fr

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BAYEUX, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
 - « M. Jean BERNARD» est remplacé par « M. Jean-Marc DUJARDIN ».

<u>Article 2</u>: Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur de l'établissement public de santé de BAYEUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 27 mai 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie

Directeur General Adjoint Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bayeux

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Lydie POULET - Maire adjointe de Bayeux	02/06/2014
	M. Patrick GOMONT - Président de la communauté de communes	02/06/2014
	Mme Mélanie LEPOULTIER - Conseillère départementale	27/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Stéphanie LECOUTURIER - Représentant la CSIRMT	27/05/2015
	Dr Thierry GANDON - Représentant la CME	27/05/2015
	M. Jean-Paul HAMEL - Représentant les organisations syndicales (CGT)	27/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Jean-Marc DUJARDIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	19/10/2015
	M. Jean-Pierre PASQUET - (Usagers - désigné par le Préfet)	27/05/2015
	M. Patrick LEMONNIER - (Usagers - désigné par le DGARS)	27/05/2015

R25-2015-10-01-004

ARRETE N° 6 DU 1ER OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH ARGENTAN



ARRETE N°6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTAN

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan modifié le 03/05/2011, le 20/12/2011, 29/03/2012, le 27/06/2014 et le 26/05/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Standard : 02 31 70 96 96
http://www. ars.basse-normandie.sante.fr

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté:

Estelle DEL PINO TEJEDOR (tél.: 02.31.70.96.85 / estelle.del-pino-tejedor@ars.sante.fr)

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifées :
 - « Mme Christiane LEPOITTEVIN » est renouvelée dans ses fonctions.
- <u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.
- <u>Article 3 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre Hospitalier d'Argentan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 1er octobre 2015

La Direct/ice générale,

ASS de Basse Normandie Directeur General Adjoint

Monique RICOMES

Macent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argentan

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Pierre PAVIS - Maire d'Argentan Président	27/06/2014
	M. Laurent BEAUVAIS - Président communauté de communes	27/06/2014
	M. Frédéric LEVEILLE- Conseiller départemental	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Chantal PALIER - Représentant la CSIRMT	20/12/2011
	Dr Pierre YOSSI - Représentant la CME	20/12/2011
	Mme CHARTIER Sophie - Représentant les organisations syndicales CFDT	26/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. François CHARETON - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/05/2015
	M. Robert BOSCHER - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Mme Christiane LEPOITTEVIN - (Usagers - désignée par le DGARS)	01/10/2015

87

R25-2015-10-01-005

ARRETE N° 7 DU 1ER OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH FALAISE



ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16.

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de FALAISE modifié le 15/02/2011, le 19/03/2012, le 16/09/2013, le 22/07/2014, le 26/05/2015 et le 29/06/2015.

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le courrier du directeur du centre hospitalier de Falaise, relatif à la nouvelle désignation au titre des représentants du personnel, représentant la CME au conseil de surveillance, en date du 29 septembre 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96

http://www.ars.basse-normandie.sante.fr

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados, en date du 7 septembre et du 16 septembre 2015,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de FALAISE est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :
- « Docteur Georges SENK » est remplacé par « Docteur Gildas GALLOU » représentant la CME.
- Au titre des personnalités qualifiées :
- « M. François MARTIN » est renouvelé dans ses fonctions,
- « Mme Brigitte RICHEN » est renouvelée dans ses fonctions.

<u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du centre hospitalier de FALAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 1er octobre 2015

La Directrice Générale,

ARS de Basse Normandie Directeur Genéral Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance de centre hospitalier de Falaise

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Eric MACE - Maire de Falaise Président	22/07/2014
	M. Jean Philippe MESNIL - 2ème Vice- Président de la communauté de commune	22/07/2014
	Mme Clara DEWAELE-CANOUEL - Conseillère départementale	26/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Anne LEGENTIL - Représentant la CSIRMT	16/09/2013
	Dr Gildas GALLOU - Représentant la CME	01/10/2015
	M. Jacques LE BRET - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	26/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. François MARTIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	01/10/2015
	Mme Brigitte RICHEN - (Usagers - désigné par le Préfet)	01/10/2015
	Dr Jacques ZAMARA - (Usagers - désigné par le DGARS)	29/06/2015

R25-2015-10-07-004

ARRETE N° 7 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH LISIEUX



ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE LISIEUX

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de LISIEUX modifié le 27/04/2011, le 27/05/2011, le 18/12/2012, le 31/05/2013, le 15/05/2014, le 05/07/2014 et le 28/05/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard : 02 31 70 96 96 http://www. ars.basse-normandie.sante.fr

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de LISIEUX, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
- « Docteur Dominique HITIER » est renouvelé dans ses fonctions.

<u>Article 2:</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3 :</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4</u>: Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur de l'établissement public de santé de LISIEUX, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Basse Normandie.

Fait à Caen, le 7 octobre 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse Normandie Directeur General Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lisieux

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Bernard AUBRIL - Maire de Lisieux Président	15/05/2014
	Mme Ariane POYNARD - Conseiller communautaire <i>Vice-Présidente</i>	15/05/2014
	Mme Angélique PERINI - Conseillère départementale	28/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme JONCOURT Catherine - Représentant la CSIRMT	31/05/2013
	Dr SENOUCI-BEREKSI - Représentant la CME	18/12/2012
	Mme Isabelle LERALLE - Représentant les organisations syndicales (UNSA)	28/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Annick CZECZKO - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Jean-Pierre GROS - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Dominique HITIER - (Usagers - désigné par le DGARS)	07/10/2015

R25-2015-10-07-003

ARRETE N° 7 DU 7 OCTOBRE 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - CH MORTAGNE AU PERCHE



ARRETE N°7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Mortagne au Perche modifié le 31/05/2013, le 18/06/2013, le 27/05/2014, le 13/06/2014 et le 22/05/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Madame le Préfet de l'Orne en date du 10 septembre 2015,

Agence régionale de santé de Basse-Normandie Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 14050 CAEN Cedex 4 Standard: 02 31 70 96 96

http://www.ars.basse-normandie.sante.fr

Article 1er : l'article 1er de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
 - « Mme Thérèse MARTIN » est renouvelée dans ses fonctions.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

Article 2 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie et le directeur du Centre hospitalier de Mortagne au Perche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le7 octobre 2015

La Directrice générale,

ARS de Basse) Directeur Géne

Monique RICOMES Vincent KAU

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Jean-Claude LENOIR - Mairie de Mortagne au Perche Président	13/06/2014
	Mme Françoise GUIBERT - Représentant de la communauté de communes du Bassin de Mortagne <i>Vice-Président</i>	13/06/2014
	Mme Marie-Christine BESNARD - Conseillère départementale	22/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Natacha LELIEVRE - Représentant la CSIRMT	31/05/2013
	Dr Sylvie GARREAU - Représentant la CME	02/06/2010
	Mme Hélène CHARDEL - Représentant les organisations syndicales (FO)	22/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Thérèse MARTIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	07/10/2015
	M. Serge BEAUVAIS - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Jean Michel GAL- (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010

R25-2015-08-25-006

ARRÊTÉ N°15-394 DU 25 AOUT 2015 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE COORDINATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET **INNOVATION**



ARRETE n°15-394

portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Coordination nationale des établissements publics de santé en matière de Recherche et d'innovation

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

VU	la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
VU	le code de la santé publique et notamment les articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants ;
VU	l'arrêté n° DS - 2011/192 du 7 septembre 2011 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire "Coordination Nationale des CHU-CHR en matière de recherche et d'innovations médicales" GCS CNCR ;
VU	la délibération n°07-15 de l'assemblée générale du 10 mars 2015 du Groupement de Coopération Sanitaire « Coordination nationale des établissements publics de santé en matière de Recherche et d'innovation» portant adoption de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Coordination nationale des établissements publics de santé en matière de Recherche et d'innovation ;
VU	l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Coordination nationale des établissements publics de santé en matière de Recherche et d'innovation transmise à l'Agence régionale de santé Ile-de-France le 22 juillet 2015 ;
VU	l'avis des Agences régionale de santé des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège ;
CONSIDERANT	que l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Coordination nationale des établissements publics de santé en matière de Recherche et d'innovation respecte les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants, R. 6133-1 et suivants du code de la santé

publique;

ARTICLE 1er :

L'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Coordination nationale des établissements publics de santé en matière de Recherche et d'innovation est approuvé.

Cet avenant porte modification des articles 1er, 2, 3, 7, 8 (suppression), 9 (ancien article 10), 10 (ancien article 11), 11 (ancien article 12), 12 (anciennement article 13), 14 (ancien article 15), 15 (ancien article 16) et 22 (ancien article 23) de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Coordination nationale des établissements publics de santé en matière de Recherche et d'innovation ».

ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France et des régions dans lesquelles les membres du groupement ont leur siège. Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

> Fait à Paris, le 2 5 AOUT 2015

Le Directeur général de l'Agence regionale de santé lle-de-France

Christophe DEVY

R25-2015-10-09-004

ARRETE N°2015-140028291-AF DU 9 OCTOBRE 2015 ATTRIBUANT DES CREDITS FIR AU TITRE DE L'ANNEE 2015 AU GCS TS BN



Arrêté n° 2015-140028291-AF attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2015

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie

FINESS EJ-140028291

Raison sociale: GCS TELESANTE BASSE NORMANDIE

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1435-8 et R.1435-11 et R.1435-16 à R.1435-36 et R.6145-26;

Vu le Code de la Sécurité Sociale, notamment les articles L.162-22-12, L.162-22-14, L.174-1 et R.162-42-4;

Vu la Loi organique n°2011-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de financement;

Vu la Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la Loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

Vu le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES. Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements privés mentionnés aux b et c de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnés à l'article R.174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Basse-Normandie ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la liste et les conditions de versement des aides individuelles, des prestations et des compléments de rémunération financés par le fonds d'intervention régional en application du 3o de l'article R. 1435-19 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2015 fixant pour l'année 2015 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L.174-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté n° 2015-140028291-AF du 4 août 2015 attribuant des crédits FIR au Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie au titre de l'année 2015 :

Vu la décision du 26 mai 2015 relative à la délégation de signature de la direction générale de l'ARS de Basse-Normandie:

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'ARS de Basse-Normandie et le Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie ;

Vu la circulaire n° SG/2015/152 du 28 avril 2015 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2015 :

ARRETE

Article 1:

Le montant de la somme complémentaire attribuée au bénéficiaire GCS TELESANTE BASSE NORMANDIE au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et des articles R1435-16 à R1435-22 du code de la santé publique, est de :

 109 771 euros, à imputer sur le compte 6572134510 - TELEMEDECINE ETABLISSEMENTS - FIR - EX COURANT et la mission Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale, au titre de l'année 2015, cette somme s'ajoutant à celle indiquée dans l'arrêté du 4 août 2015 susvisé.

Soit un montant total cumulé de 190 278,04 euros imputés sur ce compte au titre de l'année 2015

Article 2:

La CPAM du Calvados procèdera à l'opération de paiement suivante:

109 771 euros, à imputer sur le compte 6572134510 - TELEMEDECINE ETABLISSEMENTS - FIR - EX COURANT

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4:

Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie et l'Administrateur du GCS Télésanté Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 9 octobre 2015,

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie,

ARS de Basse Normandie Directeur Général Adjoint

Vincent KAUFFMANN

Madame Monique RICOMES

AGENCE REGIONALE DE SANTE BASSE-NORMANDIE

R25-2015-10-12-001

ARRETE N°3 DU 12 OCTOBRE 2015 PORTANT
MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE - CENTRE HOSPITALIER DE PONT
L'EVEQUE



ARRETE N°3 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010 RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1 , L.6143-1 à L.6143-8 ET R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté initial en date du 2 juin 2010 de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de PONT L'EVEQUE modifié le 11/06/2015,,

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur Préfet de Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, en date du 6 juillet 2015 et du 12 octobre 2015,



ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Conformément aux articles R.6143-1 à R.6143-4 du code de la santé publique, l'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de PONT L'EVEQUE est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
 - « M. Claude FRANCOIS » est remplacé par « Mme Monique KONCEWIECZ »,
 - « Mme Jacqueline ROMANO » est remplacée par « Mme Aline GANDON ».

<u>Article 2 :</u> Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

<u>Article 4 :</u> Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de Pont L'Evêque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Basse-Normandie.

Fait à CAEN, le 12 octobre 2015

La Directride générale,

ARS de Basse Normandie Directeur General Adjoint

Monique RICOMES

Vincent KAUFFMANN

Annexe 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont l'Evêque

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Yves DESHAYES - Maire de Pont l'Evêque	16/06/2014
	M. Hubert COURSEAUX - Représentant la communauté de communes Blangy Pont l'Evêque Intercom	16/06/2014
	M. Olivier COLIN - Conseiller départemental	11/06/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Odile LE GOFF - Représentant la CSIRMT	11/06/2015
	Mme Florence FORGET - Pharmacien représentant la CME	11/06/2015
	M. Thierry LAFOSSE - Représentant les organisations syndicales (CFDT)	11/06/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme Monique KONCEWIECZ - (Usagers - Désigné par le Préfet)	12/10/2015
	Mme Aline GANDON- (Usagers - Désigné par le Préfet)	12/10/2015
	Dr Pierre SECHERET - (Usagers - Désigné par le DGARS)	11/06/2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE **BASSE-NORMANDIE**

R25-2015-09-11-007

DECISION N° 2015-Z140000022-D DU 11 SEPTEMBRE 2015 ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT FIR AU TITRE DE L'ANNEE 2015 A ERET D'HEROUVILLE SAINT CLAIR / CPAM 14



La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie

Le 11/09/2015,

SIRET-53910067700019 Raison sociale: PLATEFORME ETP ESP.REGION.D'EDUC.THERA

Décision n° 2015-Z140000022-D attributive de financement FIR au titre de l'année 2015

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2015.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L. 1435-8 et de l'article R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

 950 000.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX COUR et la mission Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie, au titre de l'année 2015

Soit un montant total de 950 000.00 euros au titre de l'année 2015., conformément à l'avenant n°1 du CPOM du 5 août 2014 relatif au financement de l'Espace Régional d'Education Thérapeutique de Basse-Normandie (ERET)

CPAM Calvados procèdera aux opérations de paiements suivantes :

950 000.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX COUR

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

La personne désignée par La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le 11/09/2015.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie,

Madame Monique RICOMES

AGENCE REGIONALE DE SANTE **BASSE-NORMANDIE**

R25-2015-10-15-001

RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITE DE SOINS

RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITES DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 3 août 2010 au profit du Centre Hospitalier de Falaise, pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée en hospitalisation complète, est tacitement renouvelée en date du 3 août 2015. Ce renouvellement prendra effet à compter du 3 août 2016 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 2 août 2021.

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 4 août 2010 au profit du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie sur le site d'Equemauville (Honfleur), pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée en hospitalisation complète, est tacitement renouvelée en date du 3 août 2015. Ce renouvellement prendra effet à compter du 3 août 2016 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 2 août 2021.

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 3 août 2010 au profit du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée en hospitalisation complète, est tacitement renouvelée en date du 3 août 2015. Ce renouvellement prendra effet à compter du 3 août 2016 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 2 août 2021.

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 3 août 2010 au profit du Centre Hospitalier d'Avranches-Granville (sites d'Avranches et de Granville), pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée en hospitalisation complète, est tacitement renouvelée en date du 3 août 2015. Ce renouvellement prendra effet à compter du 3 août 2016 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 2 août 2021.

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 4 août 2010 au profit du Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers (site d'Alençon), pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée en hospitalisation complète, est tacitement renouvelée en date du 3 août 2015. Ce renouvellement prendra effet à compter du 3 août 2016 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 2 août 2021.

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 19 juillet 2010 et modifiée par décision du Directeur Général de l'ARS du 25 octobre 2013, au profit de la SA Polyclinique de Deauville à Cricqueboeuf, pour l'exercice de l'activité de soins de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, (dont les locaux antérieurement implantés à Deauville (28 avenue Florian de Kergorlay-14800 Deauville) sont désormais situés sur le site de Cricqueboeuf, (route départementale 62 - 14113 Cricqueboeuf)), est tacitement renouvelée en date du 22 juillet 2015. Ce renouvellement prendra effet à compter du 22 juillet 2016 pour une durée de cing ans, soit jusqu'au 21 juillet 2021.

R25-2015-10-06-008

ARRETE DU 07 OCTOBRE 2015 PORTANT PROROGATION DE LA COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES



PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

ARRETE PORTANT PROROGATION DE LA COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE PREFET DU CALVADOS OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 612-1, R. 612-1 à R. 612-9;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2011 portant composition de la commission régionale du patrimoine et des sites de Basse-Normandie et les arrêtés modificatifs du 22 août 2012, du 6 décembre 2013 et du 4 décembre 2014 :

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de Basse-Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1er - L'arrêté du 26 octobre 2011, modifié par les arrêtés du 22 août 2012, du 6 décembre 2013 et du 4 décembre 2014, portant composition de la commission régionale du patrimoine et des sites de Basse-Normandie pour quatre ans, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

ARTICLE 2 - La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Basse-Normandie par intérim et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Caen, le

0 7 OCT. 2015

Le préfet de la région Basse-Normandie

Jean CHARBONNIAUD

R25-2015-10-16-001

ARRETE DU 16 OCTOBRE 2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA PREFETE DE LA MANCHE CHARGEE D'ASSURER LA SUPPLEANCE DU PREFET DE LA REGION **BASSE-NORMANDIE**



PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

> Délégation de signature à la préfète de la Manche chargée d'assurer la suppléance du préfet de la région Basse-Normandie

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE PREFET DU CALVADOS OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances :
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions ;
- VU le décret n° 2008-158 du 28 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif à l'organisation des missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales :
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et en particulier son article 39 :
- VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Madame Danièle POLVE-MONTMASSON en qualité de préfète de la Manche;
- VU le décret du 12 juin 2014 portant nomination de Monsieur Jean CHARBONNIAUD en qualité de préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados :

Considérant l'absence de Monsieur le préfet de la région Basse-Normandie du lundi 26 octobre après-midi au dimanche 1er novembre 2015 au soir ;

Considérant l'absence de Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales de Basse-Normandie par intérim ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Basse-Normandie par intérim;

ARRETE

ARTICLE 1 -- La suppléance de Monsieur Jean CHARBONNIAUD, préfet de la région Basse-Normandie est assurée par Madame Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche du lundi 26 octobre après-midi au dimanche 1er novembre 2015 au soir.

ARTICLE 2 - Madame la préfète de la Manche et Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales de Basse-Normandie par intérim sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le

1 6 OCT. 2015

Le Préfet,

R25-2015-10-22-001

ARRETE DU 22 OCTOBRE 2015 RELATIF AUX
MODALITES DE REUNION CONJOINTE DU CHSCT
DE LA DIRECTION REGIONALE DE
L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORET DE HAUTE ET BASSE NORMANDIE



PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE PREFET DE LA SEINE-MARITIME

PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE PREFET DU CALVADOS

Arrêté du 2 2 007. 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute Normandie et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie

Le préfet de région de Haute Normandie, Préfet de la Seine-Maritime Commandeur de la Légion d'honneur

Le préfet de région de Basse Normandie, Préfet du Calvados Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 65 ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2012 instituant des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Arrêtent:

Article 1^{er}: Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute Normandie et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

7, place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX - 02 32 76 50 00 Site Internet : http://www.haute-normandie.pref.gouv.fr Article 2: Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute Normandie et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie.

Article 3: La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Basse-Normandie et des préfectures de l'Eure et de Seine-Maritime.

Le Préfet de la région Haute-Normandie

Munician

Le Préfet de la région Basse-Normandie

Pierre-Henry MACCIONI

Jean CHARBONNIAUD

R25-2015-10-22-002

ARRETE DU 22 OCTOBRE 2015 RELATIF AUX MODALITES DE REUNION CONJOINTE DU COMITE TECHNIQUE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE HAUTE ET BASSE NORMANDIE



PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE PREFET DE LA SEINE-MARITIME

PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE PREFET DU CALVADOS

Arrêté du 2 2 001. 2015

relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute Normandie et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie

Le préfet de région de Haute Normandie, Préfet de la Seine-Maritime Commandeur de la Légion d'honneur

Le préfet de région de Basse Normandie, Préfet du Calvados Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 39 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Arrêtent:

Article 1^{er}: Les comités techniques de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute Normandie et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2: Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie.

7, place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX - 02 32 76 50 00 Site Internet : http://www.haute-normandie.pref.gouv.fr Article 3 : La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute-Normandie et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Basse Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Basse-Normandie et des préfectures de l'Eure et de Seine-Maritime.

Le Préfet de la région Haute-Normandie

Pierre-Henry MACCIONI

Le Préfet de la région Basse-Normandie

Jean CHARBONNIAUD

R25-2015-07-15-002

DOUANES - ARRETE DU 15 JUILLET 2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. SERGE DUYRAT, DIRECTEUR REGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BASSE-NORMANDIE



ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. SERGE DUYRAT. DIRECTEUR RÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BASSE NORMANDIE

LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE NORMANDIE. PRÉFET DU CALVADOS. Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret de M. le Président de la République en date du 12 juin 2014 nommant Monsieur Jean CHARBONNIAUD, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados ;

VU l'arrêté ministériel des Finances et des Comptes publics du 8 juin 2015, nommant M. Serge DUYRAT, directeur régional des douanes et droits indirects de Basse Normandie à compter du 1er juillet 2015,

VU le décret n°54.1146 du 13 novembre 1954 relatif aux conditions d'exercice de la profession de distillateur:

VU l'arrêté en date du 4 février 1955 modifié du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan et du Secrétaire d'Etat aux Finances, des Affaires économiques et du plan et du Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires Economiques concernant les conditions de délivrance et de retrait des autorisations d'exercer la profession de loueur d'alambic ambulant ;

VU le code général des impôts et notamment ses articles 311 bis, 350 sexies de l'annexe 3, 51 bis à 51 sexies de l'annexe 4.

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Calvados,

ARRÊTE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à M. Serge DUYRAT, directeur régional des douanes et droits indirects de Basse Normandie, à l'effet de signer, pour le département du Calvados, les autorisations d'exercer la profession de loueur d'alambic ambulant ainsi que les décisions de retrait après procédure contradictoire.

Article 2 : M. Serge DUYRAT peut subdéléguer la présente autorisation de délégation de signature qui lui est consentie aux agents placés sous son autorité. Cet arrêté de subdélégation doit faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Article 3: L'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 est abrogé.

Article 4 : Mme la secrétaire générale de la Préfecture du Calvados et M. le directeur régional des douanes et droits indirects de Basse Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Jean CHARBONNIAUD

R25-2015-10-08-001

DOUANES - ARRETE DU 8 OCTOBRE 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A M. SERGE DUYRAT, DIRECTEUR REGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BASSE-NORMANDIE, A DES FONCTIONNAIRES PLACES SOUS SON AUTORITE



ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. SERGE DUYRAT, DIRECTEUR RÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BASSE-NORMANDIE, À DES FONCTIONNAIRES PLACÉS SOUS SON AUTORITÉ

LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE NORMANDIE, PRÉFET DU CALVADOS, Chevalier de la Légion d'Honneur. Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République en date du 12 juin 2014 nommant M. Jean CHARBONNIAUD, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados,

VU l'arrêté ministériel des Finances et des Comptes publics du 8 juin 2015, nommant M. Serge DUYRAT, directeur régional des douanes et droits indirects de Basse Normandie à compter du 1er juillet 2015,

VU le décret n°54.1146 du 13 novembre 1954 relatif aux conditions d'exercice de la profession de distillateur.

VU l'arrêté en date du 4 février 1955 modifié du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques concernant les conditions de délivrance et de retrait des autorisations d'exercer la profession de loueur d'alambic ambulant,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 311 bis, 350 sexies de l'annexe 3, 51 bis à sexies de l'annexe 4,

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015 portant délégation de signature de M. Jean CHARBONNIAUD, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, à M. Serge DUYRAT, directeur régional des douanes et droits indirects de Basse Normandie,

ARRÊTE

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge DUYRAT, la délégation de signature introduite à l'article 1 de l'arrêté du 15 juillet 2015 susvisé est donnée à M. Jean-Pierre BILLON, directeur des services douaniers de 2ème classe et à Mme Aryelle MEAU, chef de service comptable de 1ère catégorie.

Article 2: Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3: M. Serge DUYRAT, directeur régional des douanes et droits indirects de Basse Normandie, M. Jean-Pierre BILLON et Mme Ayrelle MEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

> Fait à Caen, le 8 octobre 2015 Pour le préfet et par délégation, Le directeur régional des douanes et droits indirects,

> > DUYRAT